

Coopération professionnelle et secret partagé

Pour accomplir leur mission de soin et d'accompagnement, les personnels de la F.P.H. recueillent un grand nombre d'informations à caractère confidentiel sur les personnes qu'ils prennent en charge. Ils sont tenus à la confidentialité et au secret vis-à-vis des usagers et peuvent voir leur responsabilité mise en cause en cas de manquement au respect de cette obligation. Cependant, la prise en charge globale de la personne requiert une collaboration entre professionnels et d'œuvrer en partenariat avec les proches de la personne. Ceci implique de partager certaines informations nécessaires. Enfin, la divulgation peut aussi s'avérer indispensable pour protéger une personne. En outre, l'évolution des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) telles que les réseaux sociaux ou les smartphones, implique que les professionnels disposent de repères de bonnes pratiques professionnelles en termes de confidentialité. Tel est l'objet de cette proposition de formation.

PUBLIC VISÉ :

➤ Tous les personnels, médicaux et non médicaux, des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux

ORGANISÉ PAR :

➤ ANTIDOTE
EXPERTISE

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

➤ 12 participants maximum

DURÉE :

➤ 2 jours

PRÉREQUIS :

➤ Sans pré-requis

OBJECTIFS

- Comprendre les concepts et les enjeux du secret professionnel et de la discrétion
- Interroger sa pratique professionnelle quant au secret et à son partage
- Connaître les responsabilités individuelles et collectives encourues en cas de non-respect de la confidentialité et du secret
- Identifier les hypothèses de levée du secret professionnel
- Identifier les limites de l'information des tiers
- Partager à bon escient et en sécurité les informations entre professionnels
- Avoir une pratique raisonnée des NTIC dans sa pratique professionnelle

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports-cognitifs synthétiques appuyés par diaporama
- Etudes de cas
- Analyse de jurisprudence pour non juristes
- Photolangage
- Jeux pédagogiques
- Partage de pratiques

PROGRAMME

Concepts et enjeux du secret professionnel et de la discrétion

- Concepts : secret professionnel, confidentialité, discrétion, devoir de réserve, information, vie privée, ...
- Professionnels concernés et données visées
- Fondements et enjeux du secret et de la confidentialité

Positionnement professionnel quant au secret et à son partage

- La réflexion éthique pour mieux gérer les paradoxes rencontrés dans la pratique
- Obligations professionnelles dans son cadre d'exercice et hors de sa structure
- Précautions d'usage des réseaux sociaux par les professionnels

Responsabilités individuelles et collectives

- Les différents types de responsabilité (pénale, civile, administrative, disciplinaire) / secret
- Hypothèses de possible levée du secret professionnel

L'information des tiers / confidentialité due à l'utilisateur

- Statut par rapport au secret et rôles de la personne de confiance
- Que révéler ou taire aux représentants légaux de la personne accompagnée ?
- Quelle information des autres tiers dans le respect du secret vis-à-vis de l'utilisateur ?
- Quel secret face aux informations confiées par les tiers et concernant les tiers ?

Partage des informations entre professionnels et ses limites

- Concept de « secret partagé » et conditions - Professionnels admis à partager - Notion d'équipe de soins depuis la réforme de 2016
- Les bonnes pratiques d'échanges d'informations entre professionnels